

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 7 juillet 2026

07.2026-06	ADMINISTRATION GENERALE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « achat d'un véhicule utilitaire Jumper fourgon L2H2 pour le service patrimoine »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de recourir à un véhicule spécifique, pour le service patrimoine, dont le volume est adapté aux tâches à effectuer notamment la maintenance des bâtiments,

Considérant que la société UTILEO, située 3 rue du Danube à Thouaré sur Loire (44470), propose un véhicule qui répond au besoin spécifique émis par le service,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société UTILEO, située 3 rue du Danube à Thouaré-sur-Loire (44470), pour un montant de 17 540,00 € HT soit 21 048,00 € TTC pour l'acquisition du Citroën Jumper Fourgon tôlé L2H2 d'occasion immatriculé GE-487-BG.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal au compte 020-3815.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »